

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE MORNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de déclassement des voies communales VC 132, VC 133, VC 146 et la route du Muguet dans la ZE de La Braconne

Le Maire de la commune de MORNAC prévient ses administrés qu'en exécution de son arrêté en date du l'arrêté en date du 14 février 2019, il sera ouvert une enquête publique concernant le projet de déclassement des voies communales VC 132, VC 133, VC 146 et la route du Muguet dans la ZE de La Braconne. Cette enquête publique relève du Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et R 141-4 à R 141-10 et du Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

L'enquête publique relative au projet de déclassement des voies communales mentionnées plus haut aura lieu sur le territoire de la commune de Mornac du 5 mars 2019 au 20 mars 2019 inclus ;

Monsieur Alain TEQUI, géomètre principal du cadastre en retraite, demeurant 47 boulevard Marguerite de VALOIS 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC est désigné comme commissaire enquêteur ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de MORNAC pendant toute la durée de l'enquête, du 5 mars au 20 mars 2019 aux heures d'ouverture de la mairie à savoir le lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête , ou les adresser à Monsieur le commissaire-enquêteur Mairie de MORNAC, 1 allée des sports 16600 MORNAC, qui les annexera au registre ;

Le commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de MORNAC, les observations du public, le mardi 5 mars 2019 de 10h00 à 12h00 et le mercredi 20 mars de 16h00 à 18h00 heures ;

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de MORNAC avec ses conclusions ;

Le conseil municipal délibèrera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture.

Fait à Mornac le 15 février 2019

Le Maire, Francis LAURENT

